



Paris, le 15 janvier 2026

La culture en MF : quid du sort des permissions de sortir collectives ?

La CGT IP 75 souhaite porter à votre connaissance des évènements récents ayant trait à l'organisation de permissions de sortir culturelles collectives.

Au sein du Centre pénitentiaire de Paris la Santé, la coordination culturelle du SPIP 75 travaille depuis près d'un an à la mise en place d'un atelier en détention avec pour projet des restitutions dans le cadre de deux permissions de sortir :

- l'une au Panthéon le 5 février 2026
- l'autre à la Maison de la Poésie le 6 février 2026

Ce projet, réunissant comédiens, musiciens et personnes placées sous-main de justice afin de mettre en voix les discours qui ont marqué l'histoire de l'humanité au XXème et XIXème siècles, entre pleinement en résonnance avec un travail de réinsertion autour de la notion du vivre-ensemble et correspond donc en tout point aux missions du SPIP.

Au mois de juin 2025, la coordination culturelle du SPIP annonce ce projet au siège du SPIP 75 et continue de faire remonter l'information dans son programme du mois de septembre 2025 et dans celui du mois de décembre 2025, avec annonce des dates d'ateliers et des permissions envisagées. **Le projet est validé par la DISP dans son ensemble.**

A la suite de cette validation, le projet est présenté à l'équipe par la direction du SPIP 75 en réunion-brief le lundi 17/11/25 et les critères d'orientation sont ainsi posés dans le compte rendu envoyé par mail :

« Projet avec le PANTHEON mis en place par Camille – deux PS seront organisées en février, une le 5 février au Panthéon et l'autre le 6 février à la Maison de la Poésie. Des ateliers vont être mis en place en prévision de la PS à partir du 29 décembre le lundi, mardi et jeudi après-midi – pour les profils qui seront sélectionnés nous présenteront les profils à la détention et aux magistrats en amont de la CAP – pas de profil AICS, VIF, JIRS, JUNALCO et RAD. Il me faudra me dire en amont les personnes qui souhaitent accompagner la PS car tout le monde ne pourra pas y participer. Il y aura également une surveillante ».

Après orientation de la part de l'équipe, **respectant les critères ci-dessus énoncés par la direction du SPIP 75**, une liste de 11 personnes détenues est arrêtée par la coordination culturelle au courant du mois de décembre 2025 après avoir mené des entretiens individuels avec chacune d'entre elles. Cette liste a été transmise le 18/12/2025 à la direction du SPIP 75 ainsi qu'à la direction de l'établissement. Malgré plusieurs relances de la part de la coordination culturelle, aucun retour n'est effectué par la direction du SPIP 75 avant le 26/12/25, à l'oral, indiquant que certains profils ne seraient pas « retenus ».

Les ateliers ont débuté le 29/12/25.

Le 07/01/26, la direction du SPIP 75 indique à la coordination culturelle que :

- **le projet de permission de sortir à la Maison de la Poésie est annulé, bien qu'il eût fait l'objet d'une communication bien en amont sans que le siège ne s'y oppose**
- **seules deux personnes sur les huit permissionnables sont « validées », remettant en question les orientations effectuées par l'équipe**
- **il serait opportun de soumettre de nouvelles orientations, sans quoi la permission de sortir au Panthéon ne pourrait avoir lieu**

Dans ce contexte pour le moins nébuleux, la CGT IP 75 a sollicité une audience auprès de la direction et a été reçue le 14/01/26. Face aux interrogations soulevées, la direction du SPIP 75 confirme les annonces faites à la coordination culturelle le 07/01/26 tout en confirmant que la permission de sortir au Panthéon aura bien lieu.

La direction du SPIP 75 reconnaît nonobstant que davantage de clarté aurait été opportune en amont sur le fait **qu'elle se laissait l'entière discrédition de proposer ou non les personnes permissionnables en CAP pour étude**, mettant en avant le « contexte actuel » pour justifier cette décision.

A ce jour, les personnes détenues et les artistes continuent de s'investir pleinement et plusieurs fois par semaine dans le cadre des ateliers afin de préparer des restitutions de qualité.

La CGT IP 75 regrette :

- la mise en difficulté de la coordination culturelle et le manque de considération pour son travail, l'exposant à des risques psycho-sociaux non négligeables et soulignant l'absence de prise en compte de la culture comme véritable levier de réinsertion
- l'absence de communication claire et précise des intentions de la direction du SPIP 75 avant la demande d'audience de la part de la CGT IP 75
- que la direction du SPIP 75 remettent en cause les motivations des CPIP quant aux profils orientés, sans instaurer de dialogue sur leurs évaluations
- la volonté de la direction du SPIP 75 de faire un filtrage des profils en cours d'atelier avant tout examen en CAP, privant ainsi les personnes de leur droit de recours et se substituant aux compétences du juge de l'application des peines